

CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux  
Partis politiques  
Associations faîtières des communes, des villes  
et des régions de montagne  
Associations faîtières de l'économie  
Milieux intéressés

Berne, le 15 juin 2012

**Transport de supporters; modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV)  
Ouverture de la consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 15 juin 2012, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de lancer une procédure de consultation sur le projet cité sous rubrique auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières nationales de l'économie, des communes, des villes et des régions de montagne ainsi qu'auprès des milieux intéressés. Par la présente, nous donnons suite à ce mandat et saluons les milieux intéressés.

Nous vous prions de faire parvenir votre prise de position d'ici au 11 octobre 2012 en l'adressant à

Office fédéral des transports  
Division Politique  
3003 Berne  
ou à [konsultationen@bav.admin.ch](mailto:konsultationen@bav.admin.ch)

La modification proposée vise à créer les bases légales permettant de garantir la sécurité d'exploitation des transports publics lors des déplacements de groupes de supporters et d'éviter des dégâts matériels. Le Conseil fédéral propose donc d'ajouter un art. 12a à la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (RS 745.1) et d'assouplir l'obligation de transporter. Les entreprises ferroviaires et de bus pourront contraindre les groupes de passagers qui se rendent à une manifestation sportive à utiliser des trains ou des bus affrétés.

Nous vous prions notamment de répondre aux questions suivantes :

- Estimez-vous qu'il est judicieux de contraindre uniquement les clubs invités, et non les clubs sportifs en général, à affréter un véhicule spécial ?
- Comment évaluez-vous le potentiel de mise en œuvre des mesures proposées, ou plus concrètement : comment peut-on faire en sorte que les supporters exemptés du droit d'être transportés soient bel et bien exclus des moyens de transport réguliers prévus à l'horaire ?

Vous trouverez en annexe le projet de consultation et les adaptations juridiques proposées. Vous pouvez télécharger ces documents sous <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html> ou commander d'autres exemplaires par courriel à [info@bav.admin.ch](mailto:info@bav.admin.ch).

Monsieur Peter König, chef suppléant de la division Politique ([peter.koenig@bav.admin.ch](mailto:peter.koenig@bav.admin.ch), tél. 031 323 24 88 ou 079 592 22 08) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Doris Leuthard  
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet de consultation (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)
- Catalogue de questions (d, f, i)